



Assises 2012 du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne hier et de la stratégie Europe 2020 aujourd'hui, mais aussi de la **Révision Générale des Politiques Publiques**, ce secteur a fait l'objet d'attaques continues : **Pacte pour la recherche** en 2005, **Loi LRU** (Libertés et Responsabilités des Universités) en 2007 et des agences qu'elles ont instituées (**AERES** et **ANR**), sans oublier la modification du **statut des enseignants chercheurs** en 2009. La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (**SNRI**) a complété en 2009 là aussi l'ensemble de ces dispositifs.

Au printemps 2012, l'élection d'une nouvelle majorité politique a permis d'écarter du pouvoir tous ceux qui, avec Nicolas Sarkozy, se sont acharnés au moyen de cet arsenal, contre les Services publics en particulier et ont tant fait souffrir leurs personnels.

La stratégie de Lisbonne visait à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde d'ici à 2010 ». Ceci se traduit, pour ce qui nous intéresse, en trois axes politiques de l'Union européenne : 1/ accepter et accompagner le démantèlement de l'industrie dans l'Union européenne ; 2/ transférer l'enseignement dans le secteur marchand ; 3/ mettre la recherche publique au service du capital.

Dans ce contexte, le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été lourdement touché, et ce dès les premiers jours du quinquennat précédent. La loi LRU, véritable bras armé de la RGPP, a débouché pour la quasi totalité des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur l'accession aux Responsabilités et Compétences Élargies (**RCE**) dont nous mesurons chaque jour un peu plus les effets dévastateurs pour le Service public national, auquel nous restons très attachés, et ses personnels.

Aujourd'hui, les personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sont dans l'attente de mesures et gestes qui permettraient de reconstruire un début de confiance. La FERC Sup CGT a fait connaître ces revendications très rapidement après l'élection du nouveau Président de la République et la nomination de la nouvelle ministre. Elle a notamment déclaré :

« Pour répondre à l'aspiration de la majorité des collègues qui s'étaient massivement exprimés lors du mouvement de 2009 et qui ont également manifesté leur rejet des orientations mises en œuvre dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, le nouveau gouvernement doit impérativement rompre avec cette politique de destruction programmée de l'enseignement supérieur et de la recherche qui ont été durement meurtris ces dernières années ».

Or très vite, des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été annoncées pour cette rentrée et tout le premier trimestre de cette année universitaire y est consacré avec l'objectif de présenter un projet de loi au début de l'année 2013. Sur le plan médiatique, cette rentrée universitaire 2012-13 est donc largement dominée par l'organisation de ces Assises par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En dehors de la suppression récente de la section de criminologie, saluée par la FERC Sup CGT, force est de constater que dans l'intervalle aucune mesure n'est venue rassurer les personnels sur l'abandon de la politique élaborée et mise en œuvre par le gouvernement précédent : seul un moratoire suspend la question de l'évaluation individuelle des enseignants-chercheurs, les IDEX se poursuivent et les discussions pour leur mise en œuvre également, les fusions d'universités ou projets de fusions ne sont pas suspendues ou

arrêtées, bien au contraire, de même que la politique de dégraissage et de non-renouvellement de contrats d'agents non titulaires n'a pas cessé dans nos établissements et s'est même accélérée dans quelques-uns. Enfin pour couronner le tout, les établissements d'enseignement supérieur faisant partie de la première tranche de passage aux RCE, négocient leur nouveau contrat État/Établissement, dans le même cadre dévastateur des RCE et dans un contexte de déficit budgétaire accru pour la plupart d'entre eux.

Si certains avaient encore des illusions sur les perspectives ouvertes par la concertation lancée par la Ministre, il faut lire le document d'orientation du Comité de pilotage des Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche pour constater que rien n'est fait pour nous rassurer et que les orientations principales ainsi que les choix structurants sont déjà arrêtés :

- La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) qui a consacré l'éclatement du Service public d'Enseignement supérieur et de recherche n'est absolument pas remise en cause. Il s'agira tout au plus d'apporter « *les correctifs nécessaires à la loi LRU ainsi qu'à la loi d'orientation et de programme de la recherche* ».

- On dit s'éloigner du concept d'« économie de la connaissance » au profit d'une « société de la connaissance » mais le principe demeure : « *développer, valoriser et exploiter un patrimoine immatériel (le savoir accumulé et produit par l'ensemble des acteurs du secteur et les générations antérieures) qui permette de « relancer les capacités d'innovation de notre tissu productif et contribuer aux nouvelles filières créatrices d'emploi* ». Pour cela, sans craindre de nier la complexité des mécanismes en œuvre au fil des temps, on s'appuie sur l'assertion péremptoire selon laquelle « *le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le développement socio-économique ne prend son sens, concrètement et durablement, que via l'ancrage dans un territoire* ».

- Dans le même temps, on fonde la réussite de l'étudiant sur le développement de l'orientation, de l'individualisation de la pédagogie et des parcours, de l'insertion professionnelle. C'est vouloir faire porter aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'à leurs personnels une responsabilité dont on exonère trop facilement le patronat.

- Les directions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche placés au carrefour des intérêts de l'État et des territoires devront « *assumer d'un côté le rôle de l'État dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche, et, de l'autre, les liens tissés de longue date entre les territoires régionaux et les universités* ».

Il n'est donc pas exagéré de penser que ces « assises » constituent en fait la marche à la décentralisation, et qu'elles préfigurent son acte 3 dans lequel seraient intégrés les établissements d'enseignement supérieur. En effet dans le dossier de presse de l'ARF du 4 juillet 2012 on peut y lire : « ***Décentraliser, c'est régionaliser la France, la notion d'autorité organisatrice régionale, avec pouvoir réglementaire délégué, pourrait être consacrée par la loi. Au niveau régional, outre la responsabilité du « projet de territoire », les missions liées à la préparation du futur, au développement économique et à l'emploi ; il s'agit notamment de compléter le bloc de compétences faisant système, de la formation initiale jusqu'à la recherche, en passant par la formation continue, le développement des entreprises, et le soutien à l'innovation.***

L'État lui même n'est pas en reste car dans la contribution aux assises faite par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP) du Ministère, celui-ci revendique : « ***le contrat est l'outil privilégié entre les opérateurs (universités.....) jusqu'à présent il s'est focalisé sur l'établissement. Aujourd'hui ce niveau de « maille » ne permet pas au MESR de construire la vision globale et intégrée dont il a besoin. En outre l'état n'est pas l'unique interlocuteur des établissements. Les régions ont des attentes fortes, en particulier en termes d'adaptation des formations aux besoins d'insertion professionnelle dans le bassin d'emploi y compris pour ce qui concerne la formation tout au long de la vie. Dans cette optique d'embrasser la politique d'enseignement supérieur au niveau des territoires, l'évolution devra combiner régulation et impulsion.*** »

Dans un contexte de projet de loi de finances qui prévoit 30 milliards de hausses d'impôts et de baisses de dépenses publiques pour l'exercice 2013, ce qu'il faut bien appeler un budget d'austérité, la question du financement devient une question essentielle. Or nous savons depuis la mise en place des premières lois de décentralisation, que celles-ci ne font que masquer le désengagement de l'État en ne couvrant pas le financement des compétences transférées aux collectivités territoriales. Les exemples sont nombreux et les faits sont là : la rupture de l'égalité de traitement est consommée au même titre que la continuité territoriale fondement de la notion même de service public. Si l'enseignement supérieur et la recherche peuvent constituer un élément du développement de la politique industrielle du pays, en assujettir son fonctionnement au « pouvoir régional » ne pourrait que provoquer la disparition d'un grand nombre d'établissements déjà largement fragilisés et déjà menacés par la politique de pôle d'excellence. Par ailleurs les personnels de l'enseignement supérieur ne travaillent pas que dans l'objectif utilitariste de l'insertion professionnelle et ils ont à craindre, en particulier les personnels BIATOSS, de voir leurs statuts nationaux remis en cause, comme le furent en décembre 2005 ceux des TOS qui de fonctionnaires d'État devinrent agents de collectivités territoriales. Cela ne pourra avoir pour conséquence que le renforcement des partenariats entre public et privé, avec comme conséquence majeure la perte d'indépendance des établissements et de leurs personnels.

Pour certains secteurs d'action publique, la décentralisation a permis de rapprocher les centres de décisions des citoyens et des usagers du Service public. Elle a permis aussi, parfois, de désengorger des administrations ministérielles devenues pléthoriques ou excessivement lourdes. La décentralisation peut donc être positive. Mais, sauf à tomber dans un dogmatisme aveugle, il serait déraisonnable de la croire positive dans tous les cas et sous n'importe quelle condition notamment lorsqu'elle se fait sans moyens financiers suffisants et sans garanties institutionnelles solides.

La décentralisation sans moyens : fermeture de Services publics

La décentralisation peut être une façon de masquer un désengagement de l'État, autrement dit de mener sous un gouvernement "de gauche", une politique néo-libérale inavouée de démantèlement du service public. Le mécanisme est simple : il consiste à transférer les compétences de l'État à une collectivité publique (université, région...) sans lui transférer la totalité des moyens correspondant au coût réel de production du Service public. La différence permet de faire des économies sur le budget national tout en dispersant et en déléguant vers d'autres instances (universités, Régions...) la gestion et la responsabilité politique de la pénurie. Ce transfert partiel est d'autant plus aisé que l'évaluation des coûts réels de production d'un Service public est difficile... et qu'il est dès lors facile de les sous-estimer. C'est exactement ce qui s'est déjà passé sous le gouvernement précédent avec le subterfuge de l'autonomie (budgétaire) des universités : une mise en faillite des universités qui se sont vu transférer, par des dotations budgétaires insuffisantes, la gestion de la pénurie et qui se voient reprocher aujourd'hui leurs "mauvaises" gestions.

La régionalisation des universités par le gouvernement socialiste est un prolongement de cette "décentralisation sans moyen" entamée sous le gouvernement de droite. Elle ajoute simplement le raffinement d'un transfert de la responsabilité politique : il sera possible non seulement de renvoyer les universités en faillite à leur "mauvaise" gestion mais aussi aux insuffisances du soutien financier des Régions concernées.

Or, dans une conjoncture globale que tout le monde connaît - celle de l'exceptionnelle contrainte financière que provoque la crise des dettes publiques en Europe et les réductions des dépenses publiques nationales - la tentation d'un désengagement de l'État par "décentralisation sans moyens" est énorme pour le gouvernement. Et cela converge avec trois autres intérêts : celui des Régions d'accroître leur domaine de compétence en prenant le pouvoir dans le secteur universitaire ; celui du Parti socialiste formé de notables locaux, structurés régionalement, et hégémoniques dans les assemblées régionales ; celui de présidences d'université très insérées dans ces réseaux régionaux du pouvoir politique. La conjonction de ces quatre intérêts suffit à expliquer la soudaine volonté de régionalisation.

Mais le risque est que cela se fasse au détriment des capacités financières des universités. Il y aura alors deux façons de compenser les pertes financières : 1) une fiscalité locale déjà sous tension et extrêmement injuste socialement parce que faiblement progressive ; 2) les financements privés dans le cadre de "partenariats public privé" qui ouvrent toutes les voies de privatisation et de subordination de l'université aux intérêts économiques. Cette deuxième source de financement est évidemment la plus probable et cela d'autant plus qu'elle est devenue depuis trente ans le modèle ordinaire de toutes les politiques publiques régionales en particulier celles qui correspondent à une "décentralisation sans moyen" de l'État central se désengageant notamment des politiques sociales et des politiques culturelles.

La décentralisation sans garanties : aggravation des inégalités sociales

L'exemple allemand est souvent pris en exemple comme modèle de réussite d'un système universitaire régionalisé. L'utilisation de cet argument dans le débat français confine à la supercherie. Comparer la France et l'Allemagne dans le domaine universitaire revient à occulter l'énormité des différences institutionnelles entre un système politique centralisé et un système fédéral.

Les libertés fondamentales indispensables à la qualité de l'enseignement et de la recherche sont protégées en Allemagne non seulement par la constitution fédérale mais aussi par les constitutions des Länder et par suite peuvent être invoquées à tout moment dans des procédures contentieuses visant à limiter les dérives contre lesquelles luttent en permanence les scientifiques et les pédagogues face aux pouvoirs politiques. Rien d'équivalent n'existe dans le système centralisé de la France où les "questions prioritaires de constitutionnalité" viennent juste d'apparaître et font l'objet d'un filtrage draconien du Conseil d'État. Dans ces conditions, l'accroissement du pouvoir des réseaux de notables locaux, élus et entrepreneurs, sur le fonctionnement interne des universités ne peut conduire qu'à des dérives clientélistes, des dévoiements népotiques, des subordinations politiques de missions, services et procédures. La pénétration entamée des collectivités et entreprises locales dans les financements de diplômés est déjà à l'origine de telles dérives.

D'autre part, le système fédéral allemand repose sur un mécanisme fondamental, dit de péréquation financière entre les Länder qui permet d'équilibrer les ressources disponibles à l'intérieur du pays en fonction des besoins de chaque région. C'est un mécanisme de solidarité inter-régional qui réduit les risques d'appauvrissement de certaines régions par rapport aux autres. Rien de comparable, là encore, n'existe en France qui permettrait de s'assurer qu'aucune Région ne se trouve un jour en situation de ne plus pouvoir se payer un système public universitaire. Tout au contraire dans les processus récents de désertification du pays en services publics conduit à penser l'inverse : le grand risque de la régionalisation universitaire est celui de voir des Régions gagnantes et d'autres Régions perdantes. Certaines concentreront les moyens financiers, les établissements prestigieux et les domaines scientifiques porteurs, tandis que d'autres verront disparaître années après années les diplômés, certaines matières et disciplines, de nombreuses unités de formation et de recherche. Tous les décisions des dernières années au détriment des diplômés nationaux et au profit des diplômés d'université ainsi que tous les systèmes récents de financements par projet (ANR, Idex, Equipex...) prédisposent à cette évolution. Elle augmentera pour les familles le coût de l'accès à des études universitaires de plus en plus lointaines mais aussi les inégalités entre les habitants des régions gagnantes et ceux des régions perdantes.

Ainsi, sous ces deux aspects de décentralisation sans moyens et sans garanties, la régionalisation de l'université - dont l'idée peut paraître séduisante de prime abord à qui s'intéresse aux processus de décentralisation de l'État et du système démocratique - dans le contexte d'une conjoncture économique exceptionnellement défavorable et d'un système institutionnel inadapté en ce qui concerne le secteur universitaire, fait courir de grands risques de dégradation et de démantèlement accéléré du Service public universitaire d'une part et d'aggravation des inégalités sociales entre les familles et entre les territoires d'autre part. C'est pourquoi il faut à tout prix suspendre tout projet de décentralisation dans ce secteur.

- Les agences telles que l'AERES pour l'évaluation des structures et l'ANR pour le financement sur projets ne sont pas remises en cause. On s'interroge seulement sur leur rôle. Les dernières remarques de la Cour des comptes sur la multiplication des agences sur lesquelles l'État se décharge de ses responsabilités devraient pourtant inciter à la circonspection et à la réflexion sur leur pertinence. Ce serait un minimum.

Industrialisation et ESR. La plupart des réglementations protectionnistes a été supprimée sous l'influence de l'OMC, de l'UE, du FMI et autres. Cette politique a permis d'accélérer les délocalisations et les restructurations des industries européennes. Avec les règles libérales, les États ne peuvent plus fournir d'aides financières aux entreprises, sauf pour la recherche et la culture (par exemple, des laboratoires privés de grandes entreprises ont l'équivalent de leur masse salariale financée par les collectivités). La recherche a donc une place privilégiée dans l'économie, et ceci explique en partie l'importance qui est accordée à « l'innovation » dans les discours dominants. « L'innovation », qu'il faudrait caractériser précisément, est en effet pour nos gouvernants l'outil miracle pour sortir de la crise, ce qui justifie la volonté de mettre la recherche publique au service du capital et les financements publics de la recherche ne serviraient qu'à alimenter les profits des entreprises privées.

De plus, si on regarde la liste des organisations, associations et groupements consultés par le Comité de pilotage, on comprend mieux les objectifs des Assises mises en place par la Ministre : mettre tout le monde au même niveau pour noyer les revendications des personnels et de leurs organisations représentatives. Ainsi, selon la Ministre : « tous doivent être associés à cette consultation : acteurs de l'enseignement supérieur, en particulier les étudiants, et opérateurs de recherche comme représentants de la société civile et du monde économique ». On ne peut qu'être inquiets sur les objectifs réels de réforme de la gouvernance. Ce n'est pas dans le but de restaurer la démocratie dans les établissements en remettant les personnels au centre du dispositif. Il s'agit au contraire de rechercher les moyens de « faire participer les partenaires de l'université (collectivités territoriales, monde économique, organismes de recherche) à l'élaboration de la stratégie et à la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur ». Sombre perspective pour les personnels qui se retrouvent de plus en plus éloignés des instances de direction qui s'empilent les unes sur les autres à travers toutes les structures de regroupement dont le principe n'est pas remis en cause dans la mesure où le gouvernement souhaite réorganiser l'enseignement supérieur non plus seulement autour des PRES mais désormais autour des Pôles de compétitivité avec le projet d'une initiative forte entre le MESR et le Ministère du Redressement productif. La composition du Comité de pilotage est également édifiante : la communauté universitaire n'y est représentée que par des directeurs de laboratoires et des professeurs. En sont absents des représentants des catégories de personnels (personnels BIATOSS, maîtres de conférences, personnels précaires, etc.) qui sont le plus durement touchés aujourd'hui par l'entreprise de démolition savamment orchestrée par le gouvernement de droite.

Ces Assises ne sont pas organisées pour consulter et prendre des décisions. La plupart, les plus importantes et déterminantes, sont déjà prises et les orientations déjà fixées. Ces Assises sont mises en place et organisées par le gouvernement pour afficher non pas un changement de politique mais un changement de méthode. D'ores et déjà, alors que la première phase de ces Assises du MESR s'achève, c'est l'affichage qui prime : en 5 journées de consultation en août et septembre, on annonce fièrement que ce sont près de 80 organisations et associations qui ont été entendues, dans les conditions dénoncées par la délégation de la FERC CGT qui a été reçue et entendue le 28 août dernier.

Ces Assises du MESR sont principalement organisées pour évaluer les points de rupture et déterminer jusqu'où pourront aller les réformes et notamment la mise en œuvre de l'acte 3 de la décentralisation réclamée par la plupart des instances politiques des Régions.

La loi LRU aura ainsi pleinement joué son rôle et le processus d'éclatement du Service public d'enseignement supérieur et de recherche pour l'asservir aux intérêts des pouvoirs politiques et économiques locaux pourra se poursuivre.

Notre capacité d'infléchir la politique mise en œuvre s'en trouve de fait très largement amoindrie et la place réservée aux organisations syndicales représentatives des personnels trop faible n'a d'autre but que de rendre leur expression inaudible ;

- les organisations syndicales même si elles ne doivent pas négliger de porter des contre propositions doivent concentrer leur action sur la défense des intérêts des personnels et de leurs conditions de travail.

- ces assises ont aussi pour fonction essentielle de repousser le temps de la révolte en assurant une rentrée universitaire calme et faire en sorte qu'il n'y ait pas de blocage avec la jeunesse dès cet automne et en ce début de mandat présidentiel si lent à prendre les mesures qui donneraient un autre élan au pays.

Ces Assises ne sont pas un espace de négociation. Tout au plus une chambre d'enregistrement des auditions qui permettront de cautionner et justifier des orientations déjà définies. Dans leur grande majorité les syndicats de la FERC Sup CGT ont choisi de ne pas surinvestir ces espaces de « discussions » qui sont, comme on l'a vu pour l'audition de la FERC CGT par le Comité de pilotage, réduits au strict minimum : 10 minutes de présentation, 20 minutes d'entretien et 4 pages maximum de contribution publiées sur le site du Comité de pilotage. Que vaut cette expression sinon porter caution aux orientations déjà arrêtées par le gouvernement. Pour preuve, pendant que ces assises se déroulent, la FERC CGT a été saisie par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour donner son avis sur un projet de décret visant à proroger la Prime d'excellence scientifique rejetée par la quasi totalité des organisations syndicales des personnels dont elles réclament la suppression depuis son instauration en 2009.

Ces auditions, les débats et assemblées générales organisés dans les établissements, sont pour les syndicats et les syndiqués CGT le moyen de porter leurs revendications auprès des salariés. Sans aucune illusion sur le fait qu'elles soient entendues et prises en compte par le gouvernement puisqu'elles ne correspondent en rien à ses orientations. Il serait dommageable que dans le même temps des organisations CGT apportent leur caution à cette politique manœuvrière mise en place par ce gouvernement. C'est la crédibilité de l'action syndicale qui s'en trouverait affaiblie.

En cette rentrée 2012-2013, des combats et urgences s'imposent aux syndiqués et aux personnels :

- La lutte contre la précarité et la mise en œuvre de la loi Sauvadet dans nos établissements dont nous mesurons tous les jours qu'elle ne se fera pas sans luttes ;
- La dégradation des conditions de travail pour les personnels qui sont aux premiers rangs des victimes des restructurations tous azimuts en œuvre dans notre secteur ;
- Le respect des instances, des organisations représentatives et des personnels syndiqués par les directions d'établissements avides d'exercer un pouvoir sans limites ;
- La défense des statuts nationaux et du pouvoir d'achat des Fonctionnaires d'État. D'ores et déjà la masse salariale de la Fonction Publique ne devrait augmenter que de 0,25% ce qui conduira le gouvernement à remettre en cause le principe même des mesures catégorielles en particulier pour les bas salaires et à geler le point d'indice ;
- La défense des diplômes nationaux qui constituent le socle des garanties collectives de tous les travailleurs.

Montreuil, le 1^{er} octobre 2012